



## Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2021

### Point 4

#### Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF – Le Bugnon - Zone résidentielle faible densité-1 - Délégation de compétence au Conseil communal \*

La parcelle 2047 du registre foncier au lieu-dit « Gros Bugnon », est l'ancien terrain où se trouvait le réservoir d'eau potable construit en 1920.



Lors de la mise en service du nouveau réservoir du « Sapalé », cet ouvrage a été gardé comme réserve incendie.

Depuis 2002, date du raccordement à l'eau de secours du GAME (groupement d'adduction d'eau du Mouret), cette réserve incendie n'était plus nécessaire et le raccordement plus toléré sur le réseau d'eau potable suite à une inspection du service de la sécurité alimentaire.

Et c'est lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2018 que le financement pour sa démolition a été accepté.

Ces travaux ont été réalisés en 2019-2020 pour un montant de CHF 42'750.-

Cette parcelle de 565 m<sup>2</sup> se trouve aujourd'hui en zone résidentielle à faible densité, bien située dans un quartier calme, nuisance faible, exposition sud avec vue dégagée.



Renseignée par une Régie, l'estimation de vente basée sur la valeur actuelle du marché, ce bien pourrait trouver acquéreur pour un prix au m<sup>2</sup> de CHF 350.- soit un montant de CHF 197'750.- (non équipé).

Le règlement communal des finances approuvé le 23 juin de cette année, accorde au Conseil communal, la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisition ou de vente immobilière jusqu'à un montant de CHF 50'000.-

Le Conseil communal demande à l'assemblée une délégation spéciale pour la vente de cette parcelle au prix minimum de CHF 197'750.-